



## Piscine tubulaire Liner percé

Par **mercure55**, le 17/07/2020 à 18:20

Bonjour,

En date du 17 mai 2020 j'ai acheté sur une boutique en ligne auprès d'un revendeur une piscine tubulaire ultra xtr frame de chez intex dont le diamètre est de 7,32x1,32 avec une contenance en eau de près de 48000 litres.

Lors de la livraison aux alentours du 20 juin 2020 par un transporteur le colis ne présentait pas d'anomalie mais lorsque (à plusieurs) nous avons monté comme indiqué dans la notice de montage cette piscine 2 semaines après le temps de terminer le sol devant la supporter et, une fois cette dernière mise en eau à son maximum je me suis aperçu qu'une fuite à hauteur d'environ les 3/4 apparaissait le long de la paroi extérieur du Liner ainsi que des éraflures visible seulement lorsqu'elle fût en eau.

Ayant pris des photos de cette fuite je me suis retourné auprès du revendeur lequel m'a indiqué de contacter directement le fabricant soit INTEX.

j'ai donc informé ce dernier de mon problème en ligne également et celui ci me propose à titre exceptionnelle de me remplacer le Liner défectueux à condition que je découpe une partie de ce dernier et que je leurs envoi à mes frais et seulement à ce moment la qu'ils réceptionneront le colis qu'ils m'expédions le produit de remplacement.

Question; qui va me payer le préjudice des 48000 litres d'eau si je dois découper une partie de ce Liner comme preuve de destruction pour INTEX, sans compter que je n'ose me baigner de peur que la fuite s'emplifie et sans compter le temps passer à l'installer avec tous ses équipements (échelle,filtration) j'ai besoin de savoir quel article de Loi pui je leurs opposer? la garantie légale de conformité auprès du revendeur ou bien la garantie pour vices cachés en sachant que cela sera à moi d'en rapporter la preuve et, il me semblait également que c'est au revendeur ensuite de se retourner via le fabricant bref j'ai l'impression que tous essaye de minimiser leurs rôle dans cette affaire d'ailleurs suffit d'allez voir sur la toile le nombre d'internautes qui se plaignent sur ce fabricant de piscine hors sol.

Ainsi vous l'aurez compris, sachant que je dispose d'un délai de 2 ans pour faire valoir mon bon droit de consommateur et n'étant pas un professionnel je souhaiterai poser la question suivante auprès de la communauté ! quel serait la meilleure procédure à suivre dans ce litige et auprès du revendeur ou du fabricant? sachant que je me refuse à découper une partie de ce Liner et de leurs adresser de surcroit à mes frais n'y a t'il pas une autre solution telle qu'un remboursement partiel tout en gardant le produit et dans ce cas ce sera à moi de remédier à la réparation ou doi je adresser une mise en demeure en rar etc... merci de vos commentaires ainsi que de votre aide je reste ouvert à tous sujets tout en privilégiant l'amiable avant toutes

poursuites. merci à tous et bonne soirée

Par **Natim**, le **08/07/2022** à **22:00**

Bonjour. J'ai à peu près le même problème mais avec Bestway. Votre message date mais avez vous eu des réponses?

Bonne soirée.

Par **Eli zizanie**, le **04/08/2022** à **09:39**

Idem avec Bestway sur Piscie Center ! Liner percé et bien percé !